

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SISTAMARE »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
GOL, immeuble Canna Suite 3033, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/10/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 17/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SISTAMARE »

Objet : Événementiel, Communication, Digital, Marketing, Production audiovisuelle, Commerce de gros de machines, Matériels et fournitures informatiques, Location, Achat et vente d'articles divers, de matériels informatiques, de voitures, Conciergerie, hôtellerie, Décoration, location de véhicules, Location-vente de fournitures de bureaux, Prestations de services, et toutes autres activités liées, Prise de parts dans d'autres sociétés, Achat vente de biens meubles ou immeubles et toutes autres activités liées, Prise de parts dans d'autres sociétés, Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
GOL, immeuble Canna Suite 3033, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) Mme DENAN ARLETTE MARIE-PAULE
(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11440 du 23/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71761/GTCA/RC/2022 du 23/12/2022

